

Direction de l'Éducation

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
Dossier de dérogation
scolaire au secteur
Année scolaire 2022/2023



Renseignements

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le :

École de secteur :

École actuelle :
(si différente de l'école de secteur)

Niveau actuel :

École demandée :

Chaque demande de dérogation nécessite l'avis des deux directions d'écoles concernées. Elle sera instruite par une commission.

La poursuite de dérogation entre le cycle maternel et élémentaire n'est pas automatique. Vous devrez établir une nouvelle demande, s'il y a lieu, avant l'entrée à l'école élémentaire.

La création des secteurs scolaires répond à un double objectif :

- de proximité, pour que chaque enfant soit scolarisé près de son domicile, dans son quartier ;
- d'organisation, pour permettre le fonctionnement harmonieux de chaque école grâce à une gestion des effectifs correspondant à sa capacité réelle.

La Direction de l'Éducation instruira le dossier lors de la commission de dérogation du mois de mai 2021. Cette commission est constituée des représentants de l'Éducation nationale, et de la Ville de Clamart. L'avis définitif du Maire ou de son représentant tiendra compte des éléments formulés par la commission, au vu des motifs formulés à l'appui de votre demande.

La situation des effectifs de l'école demandée est un critère déterminant dans l'examen de votre demande de dérogation.

RESPONSABLE LÉGAL 1 :

Nom : Prénom:

Profession :

Tél :

Adresse :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom : Prénom:

Profession :

Tél :

Adresse :

FRATRIE :

1 : Nom/Prénom :

Né (e)le: Ecole fréquentée : Classe :

2 : Nom/Prénom :

Né (e) le : Ecole fréquentée : Classe :

3 : Nom/Prénom :

Né (e) le : Ecole fréquentée : Classe :

Afin de constituer le dossier merci de respecter la procédure suivante dans l'ordre indiqué :

1. Rencontrer le directeur ou la directrice de l'école de votre secteur géographique et recueillir son avis ci-dessous :

Avis du directeur (trice) de l'école de secteur :

Nom :

Prénom :

Cachet de l'école :

Favorable Défavorable

Avis réservé en attente de la commission

Commentaires :

Date et signature du directeur (trice)

2. Rencontrer le directeur ou la directrice de l'école où vous souhaitez scolariser votre enfant et recueillir son avis ci-dessous :

Avis du directeur (trice) de l'école souhaitée :

Nom :

Prénom :

Cachet de l'école :

Favorable Défavorable

Avis réservé en attente de la commission

Commentaires :

Date et signature du directeur (trice)

DOCUMENT À RETOURNER AVANT LE 29/04/2022

**Espace d'accueil Clamart & Vous
1 Place Maurice Gunsbourg**

Réponse par courrier fin mai 2022 (aucune réponse par téléphone)

« La Collectivité utilise la solution Agora+ pour la gestion dématérialisée des dossiers. Dans ce cadre, Agora+ est amené à traiter des données personnelles au sens de l'article 2 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dénommée « Loi Informatique et Libertés ») et du règlement du Parlement européen n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).